



LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU

LE 19 SEPTEMBRE 2023 A 19 HEURES

SALLE DU CONSEIL DE L'HOTEL DE VILLE

ADMINISTRATION GENERALE

1. Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux
2. Rapport d'activité de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez - Exercice 2022
3. Modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez - transfert par anticipation de la compétence "assainissement collectif" au 1er janvier 2024.
4. Adhésion de la commune au Syndicat Mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM) et désignation de délégués titulaire et suppléant pour siéger à son assemblée générale.
5. Rapport d'activité et financier de l'office municipal de la culture - exercice 2022
6. Renouvellement de la convention d'objectifs et de missions entre la commune de Cavalaire-sur-Mer et l'Office Municipal de la Culture.
7. Renouvellement de la convention de gestion des collections archéologiques entre l'Etat, l'Association Aristide Fabre et la Ville
8. Rapport d'activité et financier de l'office de tourisme - exercice 2022
9. Approbation de la politique communale de stationnement payant instituée sur le territoire de Cavalaire-sur-mer.
10. Approbation du renouvellement de la convention relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI).
11. Adhésion des communes des Arcs-sur-Argens, La Londe Les Maures et de Pierrefeu-du-Var au Syndicat Mixte du Massif des Maures.
12. Rapport d'activité et financier de la Société Publique Locale "I.D. 83"

13. Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la mise en place d'un service d'alerte et d'information des communes et de la population du territoire du Golfe de Saint-Tropez en cas de risques majeurs

14. Modification des délégations de compétences accordées à Monsieur le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

FINANCES - BUDGET

15. Taxe d'habitation - Majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale

16. Décision Modificative n°2 du budget principal - exercice 2023

17. Reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement du budget assainissement vers le SIVOM littoral des Maures

18. Reprise sur provision pour risque contentieux "marché 14/2015 redéploiement des infrastructures portuaires et des espaces sur le domaine public maritime"

19. Garanties d'emprunts accordées à la SA UNICIL dans le cadre de l'opération immobilière BAY STREET

20. Autorisation de programme n° 1701 "Maison de la nature" - Révision

21. Admission en Non-Valeur - budget principal

URBANISME - FONCIER

22. Bilan des acquisitions et cessions immobilières effectuées au cours de l'année 2022 par la Commune de Cavalaire-sur-Mer

MARCHES PUBLICS - TRAVAUX

23. Approbation de l'avenant n° 3 à la convention constitutive de groupement de commandes d'achat d'électricité du SYMIELEC VAR.

24. Adoption d'un Fonds de Concours au profit du Syndicat Mixte de l'Énergie des Communes du Var (SYMIELEC VAR) pour la réalisation de travaux de l'éclairage public (EP) Tennis réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL, GESTION DU CIMETIERE ET RAPPORT SUR LES CONTENTIEUX ENGAGES AU NOM DE LA COMMUNE OU A L'ENCONTRE DE LA COMMUNE, CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.